

23 - Espaces Verts - Programme de travaux 2013 - Demande de subventions

Mme l'Adjointe PRESSE, Rapporteur : Ce programme de travaux s'inscrit dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement et des orientations budgétaires 2013 en faveur de la mise en valeur de son patrimoine naturel, de la biodiversité et de l'aménagement des espaces de proximité dans les quartiers.

Concernant les tranches annuelles, il faut signaler le maintien d'une enveloppe significative destinée à l'entretien des **grands arbres** de nos promenades. Cette action soutenue est rendue nécessaire en lien avec le changement climatique et notamment la plus grande fréquence de phénomènes dits exceptionnels (sécheresse, canicule, périodes de vent fort...), dont les conséquences sont amplifiées en milieu urbain, en fragilisant les arbres avec des risques de dépérissement anticipés. Différents diagnostics, bilans sanitaires ont été établis dans ce cadre. Pour 2013, il est prévu de poursuivre le diagnostic des arbres situés dans le milieu urbain.

Une politique respectueuse de l'environnement est menée depuis de nombreuses années sur l'ensemble des espaces verts de la ville, parcs et jardins, forêts et espaces naturels... Afin de mieux la faire connaître, celle-ci méritait d'être mise en valeur par une labellisation.

C'est ainsi que, après avoir été distinguée dans le cadre du Concours 2010 «Capitale française de la biodiversité» par le 1^{er} prix de la catégorie des villes de plus de 100 000 habitants, Besançon vient de se voir attribuer le **label «EcoJardin, la référence de gestion écologique» pour quatre sites** : le Clos Barbizier, le square archéologique Castan, le square Fontaine Ecu, la Combe Boichard.

Afin de mieux identifier nos espaces verts publics, tant en centre-ville que dans les quartiers, il est prévu en 2013 d'installer, aux entrées principales de plusieurs sites, des panneaux avec le nom du parc ou square.

Le «**grand programme de petits travaux**» se traduira tant par des améliorations d'usage, de maintenance et de sécurité que par des améliorations significatives des espaces de proximité dans les quartiers ; l'objectif en est de favoriser l'agrément, les rencontres et les échanges entre les habitants, ainsi que diverses activités et jeux pour toutes les générations.

Ainsi, en 2013, plusieurs aménagements viendront améliorer le cadre de vie ou le confort des usagers dans les quartiers et, Besançon ayant été labellisée «Ville Amie des Aînés», une attention sera portée à l'installation d'équipements de plein air adaptés pour les personnes âgées. Les efforts seront poursuivis pour assurer la tranquillité de certains espaces par des dispositifs interdisant l'intrusion des scooters ou véhicules. Cet objectif de favoriser la rencontre entre les habitants sera doublé d'une volonté forte de responsabilisation individuelle à travers la poursuite de l'installation d'équipements qui favorisent le maintien de la propreté de notre ville. En coordination avec les travaux à réaliser sur la voirie, l'amélioration de l'accessibilité des squares aux personnes à mobilité réduite sera recherchée.

Concernant les actions à visée environnementale, une tranche significative de travaux sera affectée aux aménagements visant à optimiser l'usage de l'eau dans les promenades. Les actions d'amélioration de la biodiversité seront poursuivies sur l'ensemble des espaces verts publics et en particulier sur la Ceinture verte du centre ancien de Besançon, refuge LPO. Le parc de Casamène, le long du chemin de halage, après quelques aménagements sobres maintenant le caractère naturel du lieu, sera ouvert au public fréquentant les rives du Doubs. Plus au coeur de la ville, un nouvel emplacement sera aménagé pour accueillir l'horloge florale.

L'entretien régulier des espaces verts génère des produits végétaux diversifiés. Le type de gestion des parcs et squares publics, respectueux de l'environnement, où tout produit phytosanitaire est exclu depuis plus de dix ans, permet une valorisation en **compost** de très bonne qualité. Celui-ci est réutilisé sur les espaces d'origine, afin de maintenir la fertilité des sols par le retour de la matière organique exportée, et profite également aux nouvelles plantations, au fleurissement... Afin de limiter les déplacements, la recherche de lieux et la création de mini-sites sur le territoire bisontin, en circuits courts, au plus près des lieux de production et de réutilisation, sera poursuivie. Ces actions de gestion, alliées à une maîtrise des consommations d'eau, à la récupération d'eau de pluie, ont contribué à l'obtention du label «EcoJardin».

Sur le site de production horticole, les conditions et l'efficacité du travail des jardiniers seront améliorées grâce à l'effort annuel de modernisation de l'établissement (remplacement de tunnels de culture).

Avec un développement et une dissémination de plus en plus importante, des **plantes invasives** nuisent à la biodiversité ; il en est ainsi de la **renouée du Japon** contre laquelle un important programme pluriannuel de lutte non chimique a été élaboré sur l'ensemble du territoire communal. Ce projet bénéficie d'une subvention de Réseau Ferré de France au titre des mesures supplémentaires pour l'environnement s'appliquant à la zone d'influence du chantier de la LGV Rhin-Rhône (cf. délibération du Conseil Municipal du 28 septembre 2009). Les travaux, engagés en 2010, se poursuivront en 2013.

Après la parution au printemps 2012 de «Besançon en fleurs - Florule des collines bisontines», ouvrage de grande qualité pour la découverte des habitats naturels et de la flore, de nouveaux **dépliants** viendront compléter l'offre, avec tout particulièrement une carte-dépliant présentant nos **parcs et squares dans leur diversité** et un dépliant invitant à la connaissance de la **nature le long des berges**.

Concernant les **aires de jeux**, les projets sont localisés plus particulièrement à Bregille et aux Clairs-Soleils avec la création du nouveau square des Vareilles, qui offrira une aire de jeux pour les petits, et le parc Sircoulon qui verra la réalisation d'une aire de jeux pour les adolescents. Une part de budget est réservée aux travaux de grosses réparations et de maintien de la conformité.

Au chapitre des **promenades du centre ancien**, les travaux de requalification concerneront les promenades de la ceinture verte de Battant, en particulier la promenade de la Tour Carrée. Une réflexion est engagée pour la restauration du square Saint-Amour.

Les **parcs et jardins de quartier** seront confortés avec la création du nouveau square des Vareilles dans un quartier en cours d'urbanisation et, à Planoise, l'aménagement, dans la continuité des allées créées sur le parc urbain, de la liaison piétonne du chemin de la Bousserotte au sein d'un square paysager doté d'un terrain de pétanque et protégé contre les intrusions.

Concernant le **Parc urbain de Planoise**, après la réalisation en 2012 de la deuxième phase de travaux d'aménagement en direction de la colline boisée, avec la création à mi-pente d'une terrasse offrant une vue sur le parc et le quartier, une pause sera marquée en 2013. La dernière phase de l'aménagement sera proposée en 2014 et 2015.

Signalons la poursuite des actions de mise en valeur des **collines** de Chaudanne, Rosemont, Citadelle/Chapelle des Buis, Bregille et Planoise, dans une démarche plus globale de valorisation de l'infrastructure verte et de renforcement de l'attractivité de ces espaces pour les Bisontins et pour les touristes, notamment par un confortement des sentiers, des milieux naturels et espaces remarquables. Faisant suite à l'analyse transversale des habitats, faune et flore, la mise en place des nouveaux indicateurs de suivi des milieux, plus pertinents à l'échelle du réseau de collines, est désormais effective et vise le renforcement des continuités écologiques entre les principaux sites à fort intérêt patrimonial.

Les versants bien exposés des collines ont longtemps été plantés de **vergers**. Un programme est engagé sur le long terme pour la restauration de parcelles de vergers avec, si nécessaire, la replantation d'espèces et variétés fruitières d'usage local et bien adaptées. Afin de s'inscrire dans la pérennité, la gestion de plusieurs parcelles communales a été confiée à l'Association des Jardins et Vergers familiaux sur la base d'un cahier des charges établi par la Ville. Des compétences externes ont été sollicitées (Association bisontine de pomologie...). Le projet ainsi construit répond aux objectifs attendus d'intérêts multiples, paysager, social et d'amélioration de la biodiversité bisontine. La réflexion s'est élargie à l'ensemble des versants des collines en intégrant notamment les vergers sur terrains privés souvent en cours de fermeture (enfrichement). Cette année 2013 verra la concrétisation, sur le site de Chamuse, des premières conventions de mise à disposition et restaurations de vergers privés en vue de leur valorisation par des familles.

La recherche de **continuités écologiques** au travers du tissu urbain se poursuivra en 2013. Matérialisées à terme par des promenades urbaines, celles-ci rechercheront les tracés les plus agréables et feront découvrir les parcs et squares des quartiers traversés. L'intérêt en terme de découverte de la biodiversité urbaine sera relevé. Certains tronçons pourront constituer une alternative à des parcours piétonniers actuels.

En référence au passé viticole de la ville, le projet de création d'une **vigne** culturelle et pédagogique a été engagé sur le secteur de Port Douvot. La vigne a été plantée au printemps 2010, la culture 2013 visera le développement végétatif équilibré des ceps et la formation des premières grappes de raisin pour une première valorisation de la production avec le vigneron partenaire.

Après la création du nouveau site des **jardins familiaux** de la Bousserotte, dont la surface s'inscrit dans le périmètre du Parc Urbain de Planoise et qui seront mis à disposition au printemps 2013, l'aménagement d'un nouveau terrain rue de Trépillot sera étudié et les travaux engagés. Dans le quartier des Chaprais, c'est un projet de jardin partagé qui pourra se concrétiser.

Concernant le **nouveau jardin de la découverte et des savoirs, jardin botanique**, l'étude de faisabilité engagée par l'Université de Franche-Comté, la Région de Franche-Comté et la Ville de Besançon a conduit à proposer le site du parc de l'Observatoire comme le lieu d'accueil le plus propice pour accueillir le futur jardin, au cœur d'un projet global. Le comité de pilotage a validé ce site. En 2013, faisant suite au travail d'actualisation des besoins mené en 2012 avec l'AudaB, réalisé avec les partenaires en lien avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Franche-Comté, le projet sera affiné, les partenariats évalués, le phasage précisé et les études spécifiques au site classé Monument Historique engagées en vue de la réalisation des premiers travaux.

La mise en valeur par le végétal et le paysage des **fortifications de Vauban** et de leurs abords ou espaces d'accès sera poursuivie. Les travaux engagés, sur la base des propositions de l'étude paysagère réalisée par l'Atelier Aline Le Coeur, dans le cadre du plan de gestion, se prolongeront en 2013 (tour Montmart, parc Saint-Etienne à la Citadelle). Comme chaque année, une partie du budget sera affectée à la maintenance conservatoire des ouvrages.

Cette année, afin d'accompagner la rénovation de la **Méridienne** à l'Observatoire, la mise en valeur paysagère des abords du bâtiment sera réalisée en prenant en compte le plan de référence historique du site classé (1903).

Dans le cadre du programme de travaux prévus au budget 2013, la répartition suivante est proposée :

1) INVESTISSEMENT

1-1 - Tranches annuelles

Au titre de la ligne de crédit 21.823.2158.00507 - 34000

- **matériels, outillage** (équipes d'entretien des espaces verts et de production horticole) **25 604 €**

Au titre de la ligne de crédit 21.823.2188.00507 - 34000

- **meublier urbain** (bancs, corbeilles, panneaux de squares...) **35 411 €**

Au titre de la ligne de crédit 21.823.2128.00507 - 34000

tranche annuelle de gros entretien des espaces verts - sécurité et maintenance du patrimoine **364 583 €**

Le programme prévisionnel s'établit comme suit :

* soins aux grands arbres (Chamars, Micaud, Granvelle, autres parcs...)	90 000 €
diagnostic des grands arbres (tranche)	8 000 €
* améliorations d'usage et de sécurité dans les espaces verts, tels :	158 583 €
Promenade Micaud : modification du réseau d'arrosage intégré (séparation des circuits entre massifs fleuris et pelouses/économie de l'eau) - (tranche)	
Secteur des Glacis : déplacement de l'horloge florale (dont réseaux)	
Parc de Casamène : aménagement simple pour l'accueil du public, grille-porte et consolidation du mur (tranche/travaux d'insertion)	
Parc Colette : restauration du mur en pierres sèches (tranche/travaux d'insertion)	
Promenade Granvelle, cascade de rocaille : optimisation et sécurité du fonctionnement, création d'une chambre pour installation hydraulique et télégestion	
Square Velotte : plantations (avec écoles), protection accès	
Amélioration de l'accès des squares aux PMR - (tranche)	
Réfection d'espaces verts divers, plantations complémentaires, amélioration de la biodiversité (tranche)	
Clôtures et protections d'espaces verts, grilles, protections bois, barrières de délimitations d'accès (tranche)	
Pose de mobilier de convivialité et de propreté (tranche)	
Diverses réparations, arrosage intégré, travaux d'urgence, petits réaménagements...	
* Installation de mini-sites de compostage pour la valorisation des produits végétaux issus de l'entretien des parcs et squares publics, clôtures, accès (Tilleroyes/Edison, Trépillot)	25 000 €
* Ceinture verte du Centre ancien de Besançon, refuge LPO (liaison écologique des promenades Micaud - Helvétie - ruisseau de la Mouillère - Glacis - Deubel) : actions d'amélioration de la biodiversité	8 000 €
* Labellisation EcoJardin : petits réaménagements, panneaux, audits (tranche)	10 000 €
* Dépliant parcs et jardins	5 000 €
* Equipement, modernisation de l'établissement horticole : remplacement de tunnels de culture	40 000 €
* Lutte non chimique contre la renouée du Japon / programme pluriannuel	20 000 €
Au titre de la ligne de crédit 21.823.2128.0096013 - 34000	
▪ travaux de création et rénovation des aires de jeux publiques	146 571 €
* Aménagement d'aires de jeux, telles :	
- Parc Sircoulon : aire de jeux pour jeunes de 8 à 14 ans (part 2013)	80 000 €

- Nouveau square des Vareilles : aire de jeux pour enfants
(lancement des travaux / génie civil) 16 571 €
- * Travaux de grosses réparations, telles : 50 000 €
 - Aire de jeux parc Viotte (suite à vandalisme)
 - Travaux de clôture et de maintien de la conformité des aires de jeux : jeux, sols amortissants...

1-2 - PPI - Enveloppes annuelles

Au titre de la ligne de crédit 23.823.2312.003614 - 34000

- **Promenades et jardins du Centre-Ville, tels :** 80 000 €
 - * Promenade de la Tour carrée : travaux d'amélioration et de réfections (tranche)

Au titre de la ligne de crédit 23.823.2312.003615 - 34000

- **Parcs et jardins des quartiers, tels :** 160 000 €
 - * nouveau square des Vareilles : aménagement paysager en lien avec l'urbanisation du quartier
 - * Liaison piétonne chemin de la Bousserotte, square, à l'Est du parc urbain : allée, aménagement paysager, création d'un jeu de pétanque (demande de riverains), protection contre les intrusions

Au titre de la ligne de crédit 23.823.2312.003616 - 34000

- **Aménagement des collines, telles :** 96 000 €
 - * ensemble des collines : Chaudanne, Rosemont, Roche d'Or, Bregille, Citadelle/ Chapelle des Buis, Planoise - pelouses sèches et milieux naturels divers :
 - mise en œuvre des plans de gestion et suivis écologiques (espèces patrimoniales et surfaces pâturées),
 - création de sentiers complémentaires, renouvellement de balisages,
 - restauration et mise en valeur de petit patrimoine bâti vernaculaire (insertion)
 - * pâturage : gestion des pelouses par le pâturage, accompagnement...
 - * dépliant-carte générale des cheminements piétons
 - * dépliant-circuit de découverte le long des chemins des berges
 - * vergers :
 - installation d'abris collectifs en bois sur les vergers communaux
 - restauration d'anciens vergers sur le site de Montoille
 - conventions de mise à disposition et restauration de vergers privés sur le site de Chamuse en vue de leur valorisation par des familles
 - * vigne de Port Douvot : travaux de culture, édification des ceps, accompagnement
 - * développement programme de sensibilisation des habitants du quartier de Velotte sur le rôle des jardins privatifs pour les continuités écologiques

Au titre de la ligne de crédit 23.823.2312.0087024 - 34000

- **Travaux d'aménagement et d'équipement des jardins familiaux, tels :** 52 000 €
 - * Jardins familiaux de Trépillot, création nouveau site (tranche - lancement des travaux)
 - * Jardins familiaux de la Petite Creuse : installation d'un abri collectif
 - * Jardin partagé des Chaprais, rue de l'Eglise : petits travaux

Au titre de la ligne de crédit 23.824.2313.0012005 - 34000

▪ **Berges du Doubs - perrés :** (1) 30 000 €

★ Travaux de protection des perrés : opérations de suppression de la végétation ligneuse dans l'attente de leur restauration progressive

(1) 30 000 € : part de l'enveloppe annuelle globale de 160 000 € qui sera affectée aux travaux d'espaces verts après le vote du budget

1-3 - PPI - Opérations individualisées**Au titre de la ligne de crédit 20.23.2031.006008 - 34000**

▪ **Jardin botanique :** 500 000 €

★ Finalisation du projet de jardin de la découverte et des savoirs dans le parc de l'Observatoire, études spécifiques Monuments Historiques, engagement de la phase travaux (espace Sud)

Au titre de la ligne de crédit 23.823.2312.006044 - 34000

▪ **Conservation et mise en valeur du patrimoine Vauban :** 100 000 €

Le programme de travaux est établi sur la base des propositions de l'étude de mise en valeur paysagère des fortifications de Vauban, inscrites au patrimoine mondial de l'humanité, tels :

★ travaux de maintenance conservatoire des fortifications (suppression des rejets ligneux à proximité des ouvrages)

★ ceinture urbaine de Battant, mise en valeur paysagère des abords de la tour Montmart

★ Citadelle, parc Saint-Etienne : réaménagement de la montée piétonne et espaces verts riverains, requalification paysagère (étude et lancement des travaux - tranche)

Au titre de la ligne de crédit 23.324.2313.0012010 - 34000

▪ **Rénovation de la Méridienne de l'Observatoire :** 90 000 €

★ aménagement paysager du parc aux abords de la Méridienne, mise en valeur sur la base du plan de référence historique (1903)

2) FONCTIONNEMENT

▪ **Travaux de premiers entretiens dans les quartiers**

Au titre des chapitres 011.823.61521 - 34000 180 000 €
011.412.61521 - 34000 8 000 €

Propositions

Le Conseil Municipal est appelé à :

- approuver le programme de travaux proposé,

- autoriser M. le Maire à solliciter pour les opérations concernées des aides financières de l'Etat, de la Région de Franche-Comté, du Département du Doubs et de tout autre partenaire le cas échéant, la Ville de Besançon s'engageant à prendre à sa charge les financements non acquis,

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer le (ou les) marché(s) à intervenir, après mise en concurrence.

«M. LE MAIRE : C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 11 mars 2013.